

INFORMATIONS
Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés »

Le responsable du traitement est Monsieur le Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Les informations recueillies, dans le cadre de votre inscription au service commun de documentation, font l'objet d'un traitement papier ou informatique destiné à :

1. fournir des informations individuelles pour la gestion financière des prêts et la récupération des ouvrages ou supports prêtés ou consultés ;
2. éditer des états statistiques dépersonnalisés pour les besoins de gestion et d'amélioration des services rendus (nature des ouvrages et des documents d'archives le plus souvent consultés, nom des œuvres et des auteurs etc.).

Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

1. L'identité (le nom, les prénoms), la civilité, la date de naissance, l'adresse, le(s) numéro(s) de téléphone, l'adresse de courrier électronique, le statut, le type de lecteur, la date d'inscription au service de prêt, le code-barres associé au lecteur (code-barres de la carte Aquipass pour les étudiants ou le personnel UPPA), la bibliothèque de rattachement ;
2. Concernant les étudiants se rajoute les informations suivantes : l'adresse des parents, la date d'inscription universitaire, le numéro issu de l'application de gestion de scolarité ;
3. Concernant les caractéristiques du prêt ou de la communication : désignation de l'œuvre (titre, nom de l'auteur, de l'éditeur, etc.), cotes de catalogage ou de classement, date, date(s) de relance.

Les destinataires des données nominatives sont, dans les limites de leurs attributions respectives :

1. les services du SCD chargés de la gestion des prêts ;
2. les agents habilités pour les tâches comptables administratives ou des contentieux ;
3. les supérieurs hiérarchiques de ces personnels et les membres de l'équipe de direction ;
4. la société ExLibris dans le cadre de la mise en exploitation du traitement.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Dans ce dernier cas, vous ne serez plus inscrit à la bibliothèque.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à cil-droitsaccés@univ-pau.fr.

Les informations relatives à l'identité des emprunteurs sont conservées tant qu'ils continuent à participer au service de prêts. La radiation peut être demandée par l'emprunteur lui-même.

Lorsque celle-ci n'est pas demandée par l'emprunteur, elle intervient en fin d'année civile pour les lecteurs étudiants non réinscrits à l'UPPA et pour les lecteurs non étudiants dont la date de fin du dernier prêt est supérieure à un an.

Les informations concernant chaque prêt sont conservées jusqu'à la fin du quatrième mois suivant la restitution de l'objet du prêt. Au-delà de ce délai, les informations sont archivées sur support distinct pour des raisons de statistiques.

En cas de contentieux, elles sont archivées sur support distinct pour la durée de ce litige.